

LE TEMPS DU MÉPRIS...

«Depuis des années, les forces vives de Bretagne ont engagé le combat... Les syndicats font leur une constatation unanime de la C.O.D.E.R.... C'est dans ce contexte que se prépare le rassemblement de Rennes; il n'est pas exagéré de dire que l'action entreprise dépasse largement son caractère régional. Elle est une contribution positive à l'action coordonnée et commune à toute la classe ouvrière, à toutes les forces véritablement démocratique.»

*FRANCE NOUVELLE (19 Octobre 1966)
Hebdomadaire Central du Parti Communiste Français.*

Ainsi, si l'on en croît *«France Nouvelle»* une *«constatation unanime»* de la CODER pourrait servir de base à une *«action coordonnée et commune à toute la classe ouvrière, à toutes les forces, véritablement démocratique»* (sic)!

Il faut rappeler que les CODER sont des organismes qui rassemblent toutes les *«forces vives»* de la région, à savoir: les syndicats (sauf en Loire-Atlantique ou nous ne participons pas), les patrons, des politiques (U.N.R. entre autres) et les représentants de l'Etat.

A qui fera-t-on croire qu'une *«constatation unanime»* d'un rassemblement aussi hétérogène puisse servir de base à l'action ouvrière.

Et nous qui pensions naïvement, que *«l'émancipation des travailleurs serait l'oeuvre des travailleur eux-mêmes»!* D'autant que la manifestation de Rennes n'est pas un phénomène isolée. *L'ECLAIR* du 2 novembre 1966 nous apprend que le *Comité d'aménagement du territoire et d'expansion de la zone Ouest du bassin minier du Pas-de-Calais (CATEX)* a lui aussi son action propre.

Le lundi 21 octobre un cortège a quitté Bruay-en-Artois pour Béthune.

«Les commerçants de la région ont fermé leurs magasins pour une heure. Les mineurs étaient en congé. Les syndicats et le clergé se sont associés à cette manifestation et partout, sur les devantures comme sur les voitures, ont été apposées des affichettes: Je manifeste avec vous».

Reçu à la sous-préfecture le *Comité d'Aménagement du Territoire et d'expansion du Bassin minier du Pas-de-Calais* demanda notamment *«l'amélioration des conditions de travail et de sécurité et des salaires des mineurs pour revaloriser la profession».*

Enfin ce qui ne manque pas de sel de la part de nos camarades C.G.T.: *«Le Comité demande au préfet d'intervenir auprès du gouvernement pour obtenir une juste part des crédits de la C.E.C.A. prévus pour la construction d'usines en location-vente, pour les sept zones industrielles de l'ouest du bassin minier.»*

Décidément, les travailleurs auraient tort de se plaindre. Syndicats, gouvernement, partis politiques, patrons, commerçants, etc..., agissant en commun pour l'amélioration des conditions de travail et de salaire!

Mais on aurait tort de sourire et ceci nous ramène à la conférence de presse de Monsieur De Gaulle.

Il faut d'abord lui rendre justice. Jamais la bourgeoisie française n'a eu à sa tête un homme d'une telle lucidité. Les Mussolini, Hitler, Franco et autres Salazar, font, à côté de lui, figure de soudards malappris.

Quant aux représentants des «*partis ouvriers*», mieux vaut n'en pas parler. A la conférence de presse du Général, le rédacteur de *l'Humanité* n'a posé qu'une seule question... Et ce fut pour se plaindre des rigueurs d'une loi électorale qui prive le *Parti communiste français* d'un certain nombre de siège au Palais Bourbon. En guise de réponse, De Gaulle eut un rictus méprisant... On le comprend. Cher camarade Andrieux, le Général a raison, on ne peut à la fois s'agiter dans les C.O.D.E.R. et, en même temps, attacher de l'importance aux élections législatives. La politique est d'abord un choix!

Mais laissons là ces pauvretés et revenons aux déclarations de De Gaulle dans un domaine qui est plus précisément le nôtre: la place de la classe ouvrière, le rôle de ses syndicats.

Ces déclarations sont de la plus haute importance... Les commentaires qui ont suivi ne le sont pas moins.

Mais voyons d'abord ce qu'a dit le Général:

L'ASSOCIATION CAPITAL-TRAVAIL: *«Le changement qu'il faut apporter à la condition ouvrière, c'est l'association active du travail à l'oeuvre économique qu'il contribue à accomplir».*

Ainsi, le travailleur cesserait d'être un prolétaire victime de l'exploitation capitaliste pour devenir un «*associé*», on sait où de telles théories ont conduit notamment nos camarades italiens, allemands, espagnols et portugais.

LES COMITES D'ENTREPRISE INSTRUMENT DE L'ASSOCIATION CAPITAL-TRAVAIL: *«Je sais bien qu'à cet égard-là aussi, dans cette voie-là aussi, quelques pas ont déjà été franchis, bien que la réalisation n'en soit encore qu'à ses débuts. On peut même dire que le cap du principe est maintenant dépassé. C'est quelque chose, en effet, que d'avoir, en 1945, institué les comités d'entreprise. C'est quelque chose que d'avoir par une loi de 1964, étendu leurs attributions. C'est quelque chose que d'avoir, par une ordonnance de 1959, incité matériellement les entreprises à intéresser le personnel aux bénéfiques, au capital et à la productivité. C'est quelque chose d'avoir prévu dans la loi, tout récemment, que les travailleurs, dans certains cas, auront droit à une part capitalisée des plus-values du capital».*

On savait déjà la place qu'occupaient dans la politique d'asservissement de la classe ouvrière, menée inlassablement par le Général, les comités d'entreprise héritiers directs des «*comités sociaux*» de la charte du travail de PETAIN.

Dans ce domaine, un pas décisif vient d'être franchi par la loi du 18 juin 1966 qui stipule dans son article 7:

«Il est ajouté à l'article 4 de l'ordonnance n°45-280 du 22 février 1945, modifié par la loi n° 45-1065 du 16 mai 1946, un deuxième alinéa ainsi conçu:

«En outre, les membres du comité d'entreprise et les représentants syndicaux sont tenus à une obligation de discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le chef d'entreprise ou son représentant».

Ainsi, les représentants des travailleurs seront tenus au secret. C'est-à-dire qu'il leur sera pratiquement interdit de rendre compte à leurs mandants et notamment à leur syndicat du rôle qu'ils auront joué en tant qu'associés du patron.

LA POLITIQUE DES REVENUS COURONNE L'EDIFICE: *«Mais à l'échelon de la nation aussi, c'est quelque chose que d'avoir inauguré la politique des revenus avec le Vème plan, politique par laquelle les salaires s'élèvent, en moyenne, en même temps que le produit économique global.*

Je ne dis pas au même niveau, ni à la même vitesse, je dis en même temps, et vous savez ce que je veux dire car il y a tous les prélèvements à faire subir pour toute espèce de raisons qui font que le taux de l'un et le taux de l'autre ne peuvent pas être rigoureusement égaux. C'est quelque chose aussi,

à l'échelon national, que d'avoir introduit les syndicats dans les instances qui élaborent les données économiques sociales de la politique de l'Etat».

ENFIN... TOUT SE TIENT, LA REFORME FOUCHET: *«C'est quelque chose que d'avoir organisé l'Education nationale de telle sorte que désormais, tous les enfants de France auront leur chance complète dans les études, depuis le début jusqu'à la fin. Mais il reste à fixer les voies et les moyens par lesquels légalement la part des travailleurs, et du même coup leur responsabilité dans les progrès des entreprises seront définies, étant donné qu'ils y ont participé, qu'ils y participent par leurs efforts et par leurs capacités».*

Comme on peut s'en rendre compte, la politique du grand capital, exprimée par De Gaulle a, au moins, le mérite de la cohérence.

On ne peut nourrir la moindre illusion... la machine est en marche et la prochaine législature tentera d'instaurer l'ordre nouveau. Les criaileries de quelques patrons attardés n'y sauraient rien changer!

On peut en être d'autant plus certain que ces changements institutionnels ont été précédés d'une longue, patiente et méthodique offensive idéologique.

Nombreux sont ceux qui, aujourd'hui, n'osent même plus parler de la classe ouvrière. Nous serions devenus des *«groupes sociaux professionnels»* au même titre que les patrons et, avec eux, attelés à une *«tâche commune»*.

Comme il est normal la C.F.D.T. pavoise et André Jeanson a pu déclarer après la conférence de presse du Général:

«Nous considérons à la C.F.D.T. qu'il y a là effectivement un problème réel, mais nous pensons que sa solution ne passe pas premièrement par une décision gouvernementale et législative sauf à vouloir mettre la charrue avant les boeufs, surtout si l'on pose comme un a priori que le statut du chef d'entreprise ne doit subir aucune modification.

En effet, un problème d'une ampleur telle qu'il met en cause les fondements du système économique présent ne peut être approché que par une transformation profonde du climat social qui règne dans l'entreprise et dans l'ensemble de l'économie, et cette transformation passe d'abord par la reconnaissance dans l'entreprise du groupe social que constituent collectivement, les travailleurs, et de l'expression de ce groupe qu'est le syndicalisme».

Ainsi, la C.F.D.T. estime que la réforme proposée par De Gaulle *«met en cause les fondements du système économique présent»*. Nous revoilà en pleine *«révolution nationale»!* Mais ce qui gêne Jeanson et, en son temps, avait également gêné Belin, c'est que les patrons ne sont pas suffisamment coopératifs, (les ouvriers non plus!). Jeanson ignore et il a des excuses compte tenu de sa formation idéologique, qu'avec ou sans l'association capital-travail, la lutte de classes continuera et qu'il n'est, en régime capitaliste, au pouvoir de personne de la faire cesser.

Mais si Jeanson a des excuses, d'autres en ont moins.

Ils devraient savoir que la classe ouvrière est autre chose que ces dérisoires *«groupes sociaux-professionnels»*. Ils devraient se rappeler également que la participation à la *Charte du Travail*, même sur ordre, n'est pas sans inconvénient.

On ne bradera pas impunément l'héritage d'un siècle de lutte de classes!

Alexandre HÉBERT.
